



## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 18 MARS 2015

### NOMBRE DE MEMBRES :

|                                  |            |                    |            |
|----------------------------------|------------|--------------------|------------|
| Afférents au Conseil Municipal : | 19         | En exercice :      | 19         |
| date de la convocation :         | 13/03/2015 | date d'affichage : | 13/03/2015 |
| Présents :                       | 16         |                    |            |

Le dix-huit mars deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

**PRESENTS :** FLACHE Jérôme ; CORON Claude ; BERNARD Georges; FIRMIN Marie-Françoise ; MONNOT Jean-Guy ; BOUCHET Monique ; GAUDIAU Dominique ; VOILLOT Bruno ; PETITJEAN Frédéric ; COURTOIS Emmanuel ; PRUDHON Fabienne ; VINTER Emmanuelle ; MELQUIOT Hélène ; HOHWEILLER François ; CHEVALIER Jean-Yves ; FRANCOIS Claudine ; TAUPENOT Martine.

**Absent(e)s :** COURTAT Étienne (a donné procuration à FIRMIN Marie-Françoise)  
FOREST Manon (a donné procuration à BERNARD Georges)  
CORON Claude (a donné procuration à FLACHE Jérôme)

**Secrétaire de séance :** Hélène MELQUIOT

M. le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

***Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 10 février 2015, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.***

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- AB394 et 395 (1 rue du Bourg, 5 rue de l'Église)
- AC336 (14 av. Lazare CARNOT)
- AB224, 225, 226, 227, 646 et 647 (64 rue Saint-Pierre)
- AB647, 648, 649 et 230 (62 rue Saint-Pierre)

### **ORDRE DU JOUR**

#### **N° 2015-03-18-011 Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

- conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
- les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2<sup>o</sup>, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :



DECIDE la suppression, après accord du Comité Technique, du poste d'adjoint technique saisonnier à raison de 20 heures hebdomadaires créé par délibération n° 2014-07-01-071 du 01/07/2014,

DECIDE la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à compter du 01 avril 2015.

PRECISE que :

- cet emploi est créé à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- l'agent percevra une rémunération correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, indice majoré 321, indice brut 340 ;

CHARGE M. le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget et de signer les actes correspondant au recrutement.

**N° 2015-03-18-012 aménagement de l'antenne de l'Office de Tourisme Intercommunal et de l'agence de tourisme de Nolay : demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne pharmacie située aux 13 et 15 rue de la république, pour y aménager l'antenne locale de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention):

APPROUVE le programme de travaux établi par le cabinet RAVASSARD de Chalon sur Saône,

DEFINIT comme suit le plan de financement :

|                  |           |
|------------------|-----------|
| Travaux          | 58 843.25 |
| + imprévus       | 3 156.75  |
| Maîtrise d'œuvre | 3 000.00  |
| Total HT         | 65 000.00 |
| TVA 20%          | 13 000.00 |
| Total TTC        | 78 000.00 |

SOLLICITE la participation du Conseil régional de Bourgogne au titre de la politique d'aménagement du territoire, à hauteur de 30% du montant de la dépense HT, à savoir  
 $65\ 000 \times 30\% = 19\ 500\text{€}$

CHARGE M. le Maire d'inscrire les crédits au budget prévisionnel de la commune pour 2015, ainsi que de signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

**N° 2015-03-18-013 Adhésion au service communautaire mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme**

La Loi ALUR met fin progressivement à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans les Communes appartenant à des EPCI de plus de 10 000 habitants.

Dans ce cadre, les communes dotées d'un PLU ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat à compter du 1er juillet 2015 et doivent trouver une solution alternative pour poursuivre, dans un souci de sécurité juridique, la délivrance des autorisations relevant du droit des sols.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud (CABCS), a par délibération du Conseil Communautaire du 17 février 2015 approuvé l'organisation d'un nouveau service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce service rattaché à la Direction de l'Urbanisme, qui comprendra 2 instructeurs et un secrétariat à mi-temps, a été



dimensionné sur la base de l'adhésion des 22 communes de la Communauté d'Agglomération concernées par la fin de la mise à disposition des services de l'Etat au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et du traitement d'un volume de 731 dossiers/an.

Le coût de ce service est estimé par la CABCS à 146 065 € (masse salariale, charges d'exploitation fixes et variables incluses). La Communauté d'Agglomération souhaite répercuter aux communes adhérentes le coût réel du service et expose à ce titre les coûts de chaque acte, qui pourraient être les suivants :

- Certificat d'urbanisme a (simple information) : 61 €,
- Certificat d'urbanisme b (opérationnel) : 122 €,
- Déclaration préalable : 182 €,
- Permis de construire : 304 €,
- Permis d'aménager : 426 €,
- Permis de démolir : 213 €.

Toutefois, et au vu du document synthétique présenté par les services de l'Etat le lundi 6 octobre 2014, la communauté d'agglomération aurait à instruire pour le compte de la mairie de Nolay une quarantaine de dossiers en équivalent PC par année, représentant 0.13 ETP (équivalent temps plein).

Sur la base tarifaire proposée par la CABCS, le coût annuel du service serait le suivant :

$$40.2 \times 304 = 12\,220.80\text{€}$$

Le coût du service ainsi calculé semble disproportionné en regard de ce que pourrait représenter 0.13 ETP sur un poste de technicien instructeur.

Les Communes à faibles ressources pourront bénéficier d'une aide financière de la Communauté d'Agglomération pour faire face à ces charges nouvelles. Les critères d'éligibilité seront soumis à délibération du Conseil communautaire.

Le service assurera l'instruction des dossiers et proposera au Maire une décision, ce dernier pouvant, sous sa responsabilité, décider de la suivre ou de l'écarter. Le Maire conservera le pouvoir de décision et de signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes.

Les modalités précises de fonctionnement et des missions confiées à ce service mutualisé seront définies par convention dont le projet devra être approuvé par le Bureau communautaire et le Conseil Municipal.

**La commune ne disposant pas à ce jour des moyens humains et techniques pour assurer les instructions des permis de construire :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 abstentions),

- DECIDE d'adhérer au nouveau service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la Communauté d'Agglomération,
- DEMANDE que la totalité de la dépense soit prise en charge par la CABCS sur son budget général
- AUTORISE M. le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir

**N° 2015-03-18-014 Recours aux services d'un recruteur médical**

M. le Maire expose à l'assemblée les travaux en cours dans le dossier concernant la recherche de médecins. La réhabilitation de l'ancien musée pour y établir 2 cabinets médicaux est en phase projet.



Les annonces diffusées dans les revues spécialisées pour rechercher un médecin généraliste susceptible de s'établir à Nolay, n'ont pas reçu à ce jour un écho concluant.

La possibilité de recourir aux services d'un recruteur médical est étudiée. 2 propositions de conventionnement ont d'ores et déjà été transmises aux conseillers municipaux. D'autres propositions seront étudiées dans ce domaine.

Monsieur le Maire souhaite obtenir le soutien du Conseil municipal avant de poursuivre sur cette voie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions,

APPROUVE le principe du recours aux services d'un recruteur médical,

CHARGE M. le Maire de signer la convention à intervenir, dans le respect d'un budget global de 15 000€ TTC.

## **FIN DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Questions diverses**

#### **✓ Priorisation pluriannuelle des projets communaux :**

Il ressort des différents échanges en assemblée qu'il serait opportun de prioriser les projets communaux de façon plus explicite, et ceci sur plusieurs années.

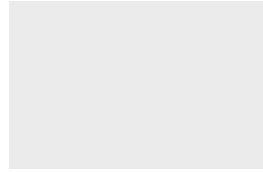
En effet, et après 1 année d'exercice de leur mandat, les élus ont une vision plus précise des difficultés et enjeux liés aux différents projets qui ont été avancés. Chacun a pu s'approprier également les contraintes liées aux modes de financement.

Une séance plénière sera organisée prochainement à cet effet, sur la base d'un document récapitulatif adressé au préalable par M. le Maire aux Conseillers, qui sera ensuite amendé, complété et approuvé.

*la séance est levée à 22h05.*



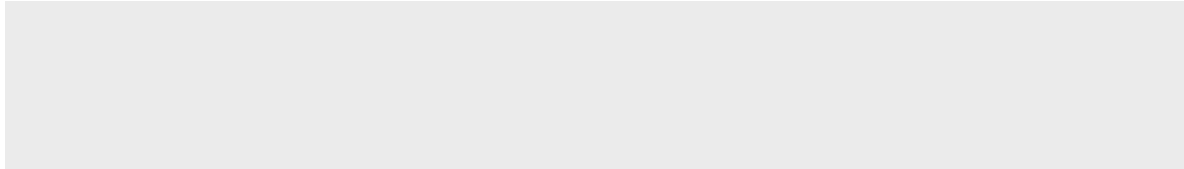
Le Maire,  
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

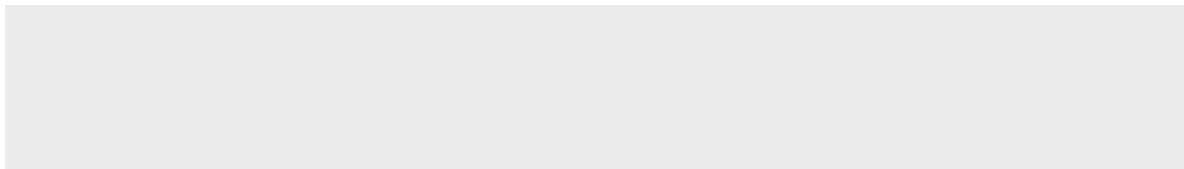
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

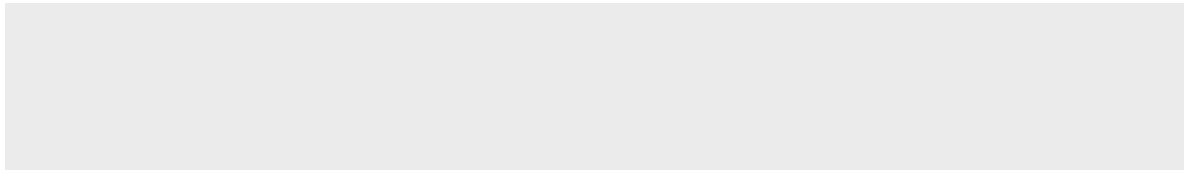
COURTAT Étienne



GAUDIAU Dominique

VOILLOT Bruno

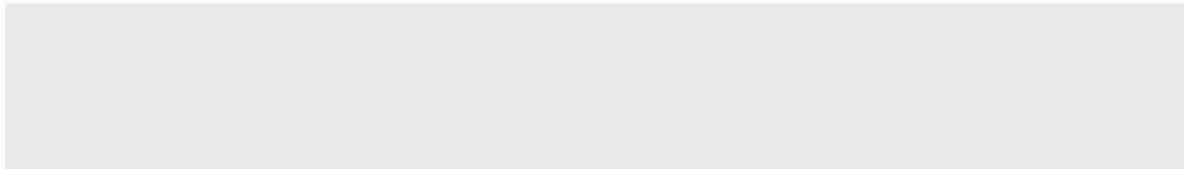
PETITJEAN Frédéric



COURTOIS Emmanuel

PRUDHON Fabienne

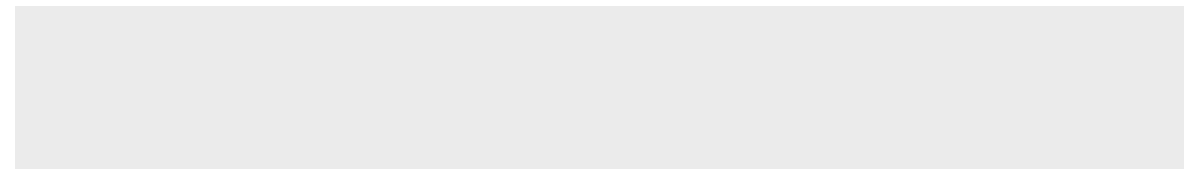
VINTER Emmanuelle



MELQUIOT Hélène

FOREST Manon

HOHWEILLER François



CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine

TAUPENOT Martine

